LE CABINET BELGE DÉMISSIONNERA-T-IL AUJOURD'HUI ?

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Depuis le commencement des négociations, les catholiques mettaient, au surplus, des bâtons dans les roues et l'on sentait qu'ils voulaient faire échouer la nouvelle combinaison gouvernementale.

Dans ces conditions, à 10 h. du soir, jeudi, M. Spaak a annoncé que, ce matin, il demanderait aux personnalités catholiques qui lui avaient d'abord donné leur assentiment, si elles le maintenaient, faute de quoi il établira les responsabilités et remettra sa démission.

Il est vraisemblable, qu'étant donné l'attitude du Comité du bloc catholique, les personnalités catholiques se dérobe-ront. Dans ces conditions, le Gouvernement peut être considéré comme démissionnaire.

LE BOURGMESTRE DE VISÉ ET UN CONSEILLER PROVINCIAL ONT ÉTÉ ARRÊTÉS

Ils seraient compromis dans une grave affaire de détournements

Liége, 19. — Dans le but d'ouvrir un Casino de jeux à Visé, plusieurs personnes encouragées par différentes personnalités politiques avaient fait appel à des capitaux et une société s'était constituée.

Cependant, comme les choses traînaient en longueur, les bailleurs de fonds, après de multiples réclamations décidèrent de saisir le parquet de cette affaire.

Celui-ci ouvrit une instruction qui révéla que MM. Pauius, bourgmestre de Visé et Raymond Colin, conseiller provincial, auraient abusé de leurs pouvoirs pour corrompre des fonctionnaires en faveur d'un nommé Ledoux chargé de recueillir les capitaux nécessaires à l'exploitation de la salle de jeux.

Le magistrat instructeur a décidé d'inculper Raymond Colin, de corruption de fonctionnaires. Pauius, de faux en écritures publiques et également de corruption de fonctionnaires. Les deux inculpés ont été mis sous mandat d'arrêt et écroués.

En outre, d'autres mandataires publics seraient également plus ou moins compromis. Les documents saisis constituent déjà un énorme dossier dont le dépouillement pourrait amener quelques surprises et de nouvelles inculpations. Cette affaire qui met en cause des hommes politiques notoirement connus a causé dans la région de Liége une émotion considérable.

LE MOUVEMENT DIPLOMATIQUE

Paris, 19. — Un mouvement diplomatique important, puisqu'il porte sur deux ambassades, est imminent. Il s'agit de la désignation d'un ambassadeur pour le postede Rio-de-Janeiro. M d'Ormesson ayant demandé, en juillet dernier, à faire valoir ses droits à la retraite, et de la désignation d'un ambassadeur à Bucarest, où il a été décidé, il y a deux mois, d'élever la légation au rang d'ambassade.

Parmi les noms qui sont prononcés pour la succession de M. d'Ormesson, on cite M de Lacroix, ministre de France à Prague, M. Renom de la Baume, directeur adjoint des affaires politiques et commerciales au Quai d'Orsay, et M. Pozzi, directeur du service des archives.

Quant à l'ambassade de Bucarest, il semble qu'elle doive revenir à M. Thierry, qui occupe, depuis 1936, les fonctions de ministre de France en Roumanie.

Pour établir une fiscalité favorable aux familles nombreuses

Paris, 19. — La commission chargée par l'article 2 du decret-loi du 12 novembre 1938 tendant à l'assouplissement de la fiscalite de préparer l'aménagement dans le cadre d'une politique de la natalité des divers impots sur le revenu et des droits de mutation par décès a été installée au Ministère des Finances. Elle a immédiatement commencé ses travaux sous la présidence de M. Loriot, conseiller.

Afin de préciser comment la tâche qui lui est confiée peut s'intégrer dans le cadre d'une politique d'ensemble de la natalite la Commission a estimé indispensable de passer d'abord en revue les mesures prises dans tous les domaines en faveur des familles nombreuses. Elle s'est ensuite efforcée de dégager les principes généraux qui peuvent servir de base à un aménagement rationnel d'une fiscalité favorable aux familles nombreuses. A ce point de vue, elle s'attachera à réunir une documentation très large sur les mesures prises dans les divers pays étrangers.

La Commission poursuivra ses travaux avec la plus grande célérité en se tenant étroitement en contact avec la commission administrative chargée par le ministre de la Santé Publique de préparer le règlement d'administration publique qui doit par application d'un autre décret-loi du 12 novembre procéder à un réforme des encouragements donnés sous toutes les formes à la natalité.

L'ASSOUPLISSEMENT du système des périodes de réserve

On a distribué aujourd'hui aux députés le projet du Gouvernement qui tend à assouplir le système actuel des périodes de réserve, et dont M. François Valentin a été nommé, hier, rapporteur par la Commission de l'Armée. Voici les nouvelles dispositions prévues dans ce projet et destinées à remplacer celles qui figuraient à l'article 49 de la loi du 31 mars 1928 :

Les sous-officiers et hommes de troupe des réserves sont assujettis à prendre part, au cours de leur séjour dans la disponibilité, dans la première et dans la deuxième réserve à des périodes d'exercices dont le nombre et la durée sont fixés par le ministre de la Guerre, sans que leur durée totale puisse excéder dix semaines. La durée de chaque période ne pourra être supérieure à 21 jours.

Sont dispensés des trois dernières semaines d'exercices les sapeurs-pompiers qui ont contracté un engagement de cinq ans dans un corps régulièrement constitué.

Les militaires de la disponibilité et des réserves convoqués à une période d'exercices ne peuvent obtenir aucun ajournement, sauf cas de force majeure dûment justifié. Les bénéficisires d'ajournement sont rappelés pour une période similaire, l'année suivante soit deux ans après.

Indépendamment de leurs période d'exercices obligatoires ou volontaires les officiers de réserve de la disponibilité et de la première réserve d'une part, les sous-officiers de réserve de la disponibilité et des douze premières classes de réserve, d'autre part, sont astreints à la fréquentation des écoles de perfectionnement destinées à les préparer à leurs fonctions de mobilisation.

La fréquentation des écoles de perfectionnement comporte annuellement l'assistance à douze séances d'instruction d'une demi-journée chacune. Tout ou partie de ces séances pourront être bloquées. Le défaut de fréquentation pourra entraîner la convocation à une période d'exercices venant en sus des périodes prévues à l'article 49 et dont la durée sera d'un nombre de jours égal au nombre des séances auxquelles les intéressés n'auront pas assisté.

Les militaires non officiers ayant accompli au moins cinq ans de service ne sont astreints à accomplir que quatre semaines d'exercices.

LA GUERRE D'ESPAGNE

LES RÉPUBLICAINS RÉSISTENT VIGOUREUSEMENT

On déclare à Barcelone que le front tend à se stabiliser sur toute sa longueur

Barcelone, 19. — Les nouvelles reçues du front indiquent que la résistance républicaine s'avère beaucoup plus efficace. Depuis 2 jours, l'avance des insurgés s'est considérablement ralentie. Le front tend à se stabiliser sur toute sa longueur de la côte aux contreforts pyrénéens. Les travaux de fortification se poursuivent dans toute la Catalogne à un rythme accéléré. La mobilisation des classes appelées s'effectue rapidement.

« Nous briserons l'offensiv des rebelles », déclare le général Rojo

Barcelone 19. — « Sachez que nous faisons face à l'offensive avec courage et décision que nous la briserons comme nous savons le faire avec audace, avec courage et que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour que dans les montagnes et dans les villes de Catalogne où résonnent encore les tambours du Bruch et la voix immortelle du défenseur de Gérone, viennent échouer à jamais les dernières tentatives criminelles de la domination étrangère » a déclaré le chef d'Etat-Major général de l'armée, le général Rojo, dans une allocution qu'il a adressée hier par radio aux espagnols de la zone insurgée.

Le chef suprême de l'armée a tenu à souligner que dans les circonstances présentes le devoir était tout tracé pour un espagnol digne de ce nom et qu'il consistait à résister jusqu'au bout.

Les franquistes se sont emparés de Monfalco

Burgos, 19. — Les forces nationalistes poursuivant leur progression sur le front de Catalogne, se sont emparées du village de Montfalco, à 2 km environ au Nord-Est de Cervera.

LES VOLONTAIRES REVENUS D'ESPAGNE VEULENT POURSUIVRE LEUR LUTTE POUR LA SÉCURITÉ DE LA FRANCE

On nous communique :

« Dans notre département, sont maintenant rentrés tous ceux qui sont allés sur les fronts d'Espagne participer à la défense d'un peuple ami, dont l'indépendance sera la garantie de la sécurité française et de la démocratie. Les volontaires de la Liberté, pour qui ce fut un sacrifice de quitter l'Espagne en pleine guerre, continuent d'être au service unique de la cause de la Paix et de la Liberté et ils appellent l'ensemble des Français à participer à la défense de l'Espagne Républicaine, d'une part en exigeant, qu'on lui rende ses droits internationaux et qu'elle puisse acheter des armes et défendre ses enfants, et d'autre part, en faisant l'effort maximum de solidarité.

» Le dimanche 22 janvier le Comité International d'aide au peuple espagnol, organisation qui réalise l'union totale, dans la solidarité en faveur de l'Espagne, lance une grande collecte. Tous les volontaires ont décidé d'y participer et d'y collaborer toute la journée. Pour l'agglomération lilloise, ils se réuniront à 8 h. 30, 1, rue Saint-Eloi (près de la place des Quatre Chemins). Ils collecteront jusqu'à 12 h. 30, puis prendront leur repas en collectivité et à 14 h. ils iront à l'entrée des cinémas poursuivre leur effort en faveur de l'Espagne et de la Paix.

» Les volontaires de la Liberté sont certains que tous les Français qui veulent leur pays indépendant répondront à leur appel. — Pour l'Amicale des Volontaires : J.-M. Fossier, M. Hoffmann. »

LA REPRÉSENTATION des intérêts français en Espagne nationaliste

« Il faut causer officiellement avec le général Franco », estime M. Herbette, ancien ambassadeur français à Madrid

Dans les couloirs de la Chambre, M. Jean Montigny, député de la Sarthe, a précisé en ces termes les renseignements qu'il venait de donner au Palais de Justice comme témoin dans une affaire de diffamation au sujet de l'opinion de M. Jean Herbette, ancien ambassadeur de France à Madrid, quant à l'urgence et à la nécessité d'avoir un représentant des intérêts français auprès du Gouvernement de Burgos.

M Herbette, convié à venir déposer dans cette affaire dans laquelle M. Marty, député communiste, est inculpé sur la plainte de M. Popelin, n'avait pu l'accepter, tenu au secret professionnel, quant aux actes qu'il avait pu connaître en qualité d'ambassadeur de France à Madrid, puis à Saint-Jean de Luz, de 1931 à 1937. Mais il m'a autorisé à faire état de l'opinion qu'il a le droit d'avoir comme citoyen auquel sa liberté a été rendue, opinion nourrie de toute sa connaissance des choses espagnoles. Or, elle est formelle : « Il fallait, m'a-t-il déclaré, il faut causer officiellement avec le Gouvernement Franco. L'heure de la décision a sonné et elle passe rapidement, du moins en ce qui touche les décisions qu'on peut prendre librement.

» La politique française vis-à-vis de l'Espagne nationale avec ses conséquences incalculables pour l'avenir de notre pays dépend de cette décision du gouvernement qui doit l'imposer au besoin. C'est une des responsabilités les plus lourdes qui aient jamais pese sur un Gouvernement français.

» L'opinion de M. Jean Herbette, a poursuivi M. Montigny, a d'autant plus de poids qu'elle est celle d'un homme qui par son passé et ses tendances personnelles, ne peut être suspect d'un préjugé defavorable à l'égard de la République espagnole.

Cette opinion est également celle de M. Lafontan, président du groupe des Français de Bilbao et de nos compatriotes que leurs intérêts retiennent en Espagne nationale. »

L'ITALIE AURAIT CONCENTRÉ 8 A 10.000 HOMMES à la frontière de la Somalie française

C'est du moins ce qu'affirme M. Jérôme Tharaud

Paris, 19. — M. Jérôme Tharaud a rencontré à Djibouti, dans un café de la ville, un vieil ami d'Addis Abeba qui lui a déclaré ce qui suit.

Il n'y a qu'une ligne stratégique commode pour attaquer la Somalie française. Entre Harrar et la cote, le terrain est trop montagneux et au nord on se heurte à un pays diabolique où les chacals eux-mêmes évitent de s'avanturer. Reste la voie de chemin de fer, la trouée Diredabous-Djibouti.

C'est de ce côté que les Italiens, depuis quelques semaines, ont concentré huit à dix mille hommes de troupes étrangères, Erythréens et Somalis, avec des mitrailleuses et des tanks légers. Derrière ce rideau d'indigènes, des troupes blanches de l'armée indigène et des chemises noires seraient amenés en camion. Mais ce bruit n'a pas été confirmé et semble dénué de fondement.

Pour justifier ce rassemblement d'hommes, les Italiens racontent qu'il a pour objet d'empêcher le trafic des armes qui, à travers la Somalie française, vont ravitailler les rebelles abyssins. Ils prétendent aussi que c'est une réponse à l'envoi du bataillon sénégalais, qui vient d'arriver à Djibouti.

Ils devraient pourtant bien comprendre que nous ne pouvons laisser sans défense ce coin du monde ou nous avons de si grands intérêts et que les trois nouveaux bataillons qui se trouvent ici, maintenant, ne font en somme que prendre la relève des trois bataillons que nous y avions naguère, quand commença la guerre d'Ethiopie, et qu'on ne sait pourquoi nous avions rappelés.

LES « NATURELLES ASPIRATIONS » DU GOUVERNEMENT ITALIEN

Rome, 19. — Malte sera-t-elle un jour l'objet des « naturelles aspirations » du gouvernement fasciste ? La « Tribuna » en tout cas la considère déjà avec Nice, la Tunisie et la Corse, comme digne de jouir d'un traitement spécial au même titre que l'Italie et ses possessions coloniales en ce qui concerne le prix de ses abonnements.

On lit, en effet, chaque jour, en tête de ce journal, d'une part les prix d'abonnement pour « Intérieur et Possessions : Afrique Italienne, Tunisie, Nice, Corse et Malte » et d'autre part le prix des abonnements pour « Etranger ».

LA LOTERIE NATIONALE

LE BILLET GAGNANT LES CINQ MILLIONS a été vendu en dixièmes à Carcassonne

Carcassonne, 19. — Pour la neuvième fois, le gros lot de la Loterie Nationale, a été gagné par les dixièmes émis par les « Gueules Cassées ».

Le numéro 1.444.728, dont l'Association des Mutilés de la face est détentrice, a été en effet émis par ses soins, en dix parts, toutes vendues à Carcassonne.

Les « Gueules Cassées » et la Loterie Nationale

On nous communique :

« Le secrétariat général des « Gueules Cassées » a le plaisir d'annoncer que les souscripteurs des dixièmes émis et garantis par l'Union des Blessés de la Face, ont gagné au tirage de la 15e tranche 25.600.000 francs dont le gros lot de cinq millions gagné pour la neuvième fois.

» Ainsi, le total des lots gagnés par les souscripteurs des dixièmes des « Gueules Cassées » depuis l'origine de leur émission s'élève à la somme formidable de 665 millions de francs.

» Le succès grandissant de l'émission des « Gueules Cassées » est un gage de chance et de bonheur pour tous ceux qui apportent leur souscription à cette œuvre philanthropique fondée par le regretté colonel Picot et dirigée par les Mutilés de la Face.

» Nous rappelons que le billet « Gueules Cassées » est également l'unique billet de l'Union des aveugles de guerre, des Fédérations des amputés, des trépané sde guerre et des plus grands invalides de guerre. C'est le seul dixième dont les bénéfices sont intégralement affectés à ces groupements de vrais mutilés de guerre.

» Les heureux gagnants des lots afférents à cette tranche, seront payés sans exception et sans aucune retenue dès le jeudi 9 février, 20, rue d'Agueseau à Paris de 9 h. 30 du matin à 17 heures, sans interruption (sauf samedis après-midi, dimanches et jours fériés).

» Les dixièmes de la première tranche 1939 sont en vente partout. Pour tous renseignements, adressez-vous près de tous les vendeurs répartis dans la France entière ou à Paris, 20, rue d'Agueseau. »

Un billet vendu par dixièmes à Dreux gagne un million

Chartres, 19. — Un billet vendu par dixièmes à Dreux a gagné un lot d'un million de la Loterie Nationale, au tirage d'hier. Ce billet a été vendu par un buraliste qui précédemment avait vendu 2 billets gagnant 5 millions

Un Lillois a gagné 50.000 francs

Un lillois qui a gagné 50.000 fr à la Loterie Nationale nous écrit :

« C'est avec une grande joie que je tiens tout particulièrement à remercier votre journal pour la bonne nouvelle qu'il m'apporte ce matin en m'apprenant que j'avais gagné 50.000 fr avec un dixième de billet de la Loterie Nationale (le numéro 0.072.036)

» Ayant toujours pris un dixième à chaque tranche, je n'avais jamais gagné et j'étais découragé. Enfin je suis récompensé de ma persévérance !!

» Veuillez recevoir, etc...

» Henri DAUCHY, 18, rue J. J. Rousseau ».

LE TERRIBLE ACCIDENT DE MINE DE MASNY

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

On put aussitôt établir qu'il s'agissait de deux ouvriers polonais : Chrzan, marié et père de cinq enfants ; Howocq, célibataire, et d'un jeune Français, Humbert.

Les travaux de sauvetage furent aussitôt entrepris pour retirer des décombres les trois hommes ensevelis, morts ou blessés, mais bientôt on perçut les signaux qu'ils étaient parvenus à transmettre, grâce à un tuyau d'air comprimé qui n'avait pas été brisé et l'on sut également que les trois hommes s'étaient refugiés dans un recoin de taille ou ils jouissent d'un certain espace et où l'air ne leur manquera pas, si des circonstances imprévues ne viennent pas interrompre les travaux de sauvetage.

Les meilleurs ouvriers de la mine ont été aussitôt chargés du déblaiement. La veine a été attaquée de deux côtés. On était déjà parvenu, à la fin de l'après-midi d'hier, à déblayer 8 mètres de matériaux sur les 36 qu'il faudra enlever pour arriver jusqu'aux emmurés.

Les trois ouvriers, qui peuvent communiquer avec leurs sauveteurs ont fait savoir qu'à l'aide du bois dont ils disposaient ils ont pu consolider leur refuge. On espère que dans vingt-quatre heures les trois hommes seront sauvés.

Par le tuyau d'air comprimé il a été possible de leur faire parvenir cinq litres de lait. Par contre, il est certain que leurs lampes se sont éteintes et c'est dans l'obscurité la plus complète que les malheureux attendent le secours de leurs camarades qui travaillent obstinément avec un dévouement admirable.

M. Daugy, sous-préfet de Douai, est allé hier après-midi sur les lieux. Il a conféré avec les ingénieurs des Mines d'Aniche et s'est rendu compte des travaux de sauvetage. Notons qu'un terrain qui n'est pas trop résistant rend ces travaux plus faciles. Puisse, un second éboulement ne pas se produire. Les ingénieurs pensent ne pas devoir éprouver de craintes à ce sujet.

A AULNOY-LEZ-VALENCIENNES

Un enfant de 6 ans est enseveli sous les décombres d'un pilier de maçonnerie

Un accident épouvantable qui a jeté la consternation dans la commune d'**Aulnoy-lez-Valenciennes**, est survenu au jeune Serge Dru, 6 ans et demi, dont les parents habitent 15, rue Jean Jaurès, dans les circonstances suivantes.

Vers 13 h., le jeune Serge jouait avec sa sœur Yolande, 5 ans et demi, dans l'avant cour de l'habitation de ses parents.

Leur frère aîné, Raymond, assis sur le seuil de la porte les regardait.

Avant de se rendre en classe, Serge et sa sœur décidèrent de faire une partie de balançoire.

Ils prirent place sur le fil de fer qui clôture l'avant cour et qui était attaché à un piquet planté dans un pilier de maçonnerie donnant sur la rue. Ils commencèrent à se balancer.

Soudain, la maçonnerie, qui était défectueuse céda ; le jeune Serge fut enseveli sous les briques ; il eut le crâne et l'humérus gauche fracturés sur le coup.

Effrayé, Raymon prévint de suite sa mère, nee Germaine Donnaint, 36 ans ; cette dernière réussit à dégager son fils et manda d'urgence le docteur Renaud.

Ce praticien déclara qu'une transfusion de sang et une trépanation étaient indispensables. Il fit transporter d'urgence l'enfant à l'Hôtel-Dieu de **Valenciennes** où, malgré les soins dévoués dont il fut l'objet, Serge succombait peu après son admission.

Les gendarmes Delahaye et Derbois, des brigades de **Valenciennes**, se sont rendus sur les lieux pour procéder aux constatations d'usage. Le propriétaire, M. René Bara, cultivateur, interrogé, a déclaré qu'il avait édifié en 1924 le pilier de maçonnerie et qu'il n'avait rien remarqué d'anormal.

LA FRAUDE DANS LA RÉGION

120 kilogs de tabac sont abandonnés par six fraudeurs à Marly-lez-Valenciennes

Le brigadier Blicquy et le préposé des douanes Dubois, tous deux de la brigade de **Saint-Saulve**, se trouvaient en surveillance près le cimetière de **Marly-lez-Valenciennes** lorsque, vers 22 h. 15, ils virent arriver six individus aux allures suspectes et porteurs de ballots. Ils leur donnèrent immédiatement la chasse et ces individus, tous fraudeurs, sur le point d'être rejoints, abandonnèrent chacun une charge contenant vingt kilos de tabac belge. Ils réussirent, profitant de l'obscurité, à ne pas être rejoints.

Les ballots furent saisis ; ils contenaient 120 kilos de tabac belge représentant une valeur de dix mille francs.

M. le lieutenant Duval, de la brigade mobile de **Valenciennes** a dressé le procès verbal d'usage contre inconnus.

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL DANS LA BRASSERIE

L' « Officiel » publie un arrêté rendant obligatoires les dispositions de la convention collective de travail intervenue le 26 juin 1937, dans l'industrie de la brasserie de **Cambrai** et de la sentence du 14 mars 1938.

La visite du sanatorium de Liessies par M. Carles, Préfet du Nord

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

A la Maison des Tout-Petits de MONCEAU, *M. le Préfet, accompagné de Mme CARLES et de M. JOSSIER, Sous-Préfet d'Avesnes, est reçu par Mme POLLET, Directrice. On reconnait également MM. CAZAGNE, Secrétaire général du Nord et le Docteur VIELLEDENT.* (Ph. Réveil)

M. Carles et les personnalités visitèrent les trois vastes pavillons du magnifique sana édifié dans la Petite Suisse du Nord, dans un cadre magnifique qu'assombrissait malheureusement en ce jour un temps pluvieux. M. le préfet du Nord s'intéressa au fonctionnement des divers services, médicaux, chirurgicaux, administratifs ; on lui fit voir les réfectoires avec leur bel alignement de tables, les cuisines avec leurs immenses fourneaux et leur matériel électrique moderne, la salle des fêtes, les laboratoires, la salle d'opération, etc.

Les pensionnaires à cette heure se trouvaient dans les galeries de cure ou dans leurs chambres. Ce fut une fillette une charmante enfant d'Avesnes, à qui le sana a déjà rendu des joues bien pleines et rossissantes, qui vint souhaiter la bienvenue à M. le Préfet et offrir une gerbe de fleurs à Mmes Carles, émue de cette charmante attention.

« Faire connaître le Sana du Nord »

M. le docteur Lacombe, médecin-chef du sana, et parmi d'autres membres du Comité de surveillance, M. Bacart, conseiller général de Soire-le-Château, commentèrent la visite. M. Carles s'intéressa particulièrement à la question de l'effectif.

On sait que le Sana de Felleries-Liessies est prévue pour 500 pensionnaires, 300 femmes répartles dans deux pavillons et 200 hommes dans un seul pavillon. Il s'y trouve actuellement 365 personnes et c'est presque exclusivement dans les pavillons de femmes que l'on compte des manquants.

L'effectif total peut et doit être atteint, c'est ce que pense M. Carles et c'est un résultat auquel il désire que l'on s'attache d'une façon d'autant plus spéciale que l'augmentation de l'effectif correspondra à une diminution du prix de la journée, actuellement de 43 francs.

Dans une allocution qu'il prononça au cours d'un vin d'honneur offert à l'issue de la visite, M. Carles, tint d'abord à exprimer ses félicitations au personnel administratif et médical ; il lui apporta également ses encouragements pour poursuivre une tâche qui est un véritable sacerdoce. Il souhaita que soit maintenu entre les services et les pensionnaires un contact bienfaisant, car si gai, si agréable que soit ce Sana du Nord, il faut beaucoup de bienveillance et de bonté pour en faire supporter le séjour, parfois fort long, à ceux qui sont obligés d'y rester.

« C'est un établissement qui fait honneur à notre département du Nord dit M. Carles et dont nous devons être fiers. Il est de notre devoir de le faire connaitre, de dire que son organisation est parfaite et que les résultats qui sont obtenus sont excellents. Il faut que nous persuadions les malades du Nord qu'ils peuvent trouver chez eux, et mieux peut-être que partout ailleurs, la guérison que certains s'obstinent à aller chercher parfois fort loin. Il faut aussi que dans les autres régions on sache que nous avons ce Sana pour que le Sana du Nord soit aussi celui des autres départements qui n'ont pu réaliser un équipement aussi parfait pour lutter contre la tuberculose et la vaincre ».

M. le docteur Lacombe précisa que les résultats obtenus à Felleries-Liessies, sanatorium de plaine sont aussi bons que ceux des établissements de montagne, meilleurs même pour les habitants de régions de plaines qui n'ont pas à subir une réacclimatation parfois fâcheuse ou difficile.

Bref ce fut avec une excellente opinion que M. Carles quitta le Sana du Nord.

A la Maison des Tout Petits

M. Carles qui avait été l'hôte à déjeuner de Mme Jossier et de M. le Sous-Préfet d'Avesnes, s'est rendu durant l'après-midi à la Maison des Tout Petits de Monceau-Saint-Wast, œuvre dont nous avons déjà maintes fois signalé la bienfaisante activité.

Mme et M. Carles étaient accompagnés des personnalités qui étaient précédemment à Liessies ainsi que de Mme A. de la Grange et Descamps, membres de la Commission de la Maison des Tout Petits, Mme Cazagne et Mme Jossier, MM. Descamps, conseiller général du Nord ; Marsy et Delannoy, chefs de division à la Préfecture du Nord ; Forest, conseiller général, adjoint au maire de Maubeuge ; Bigot, maire de Monceau-Saint-Wast ; Piet, inspecteur de l'assistance publique, etc.

M. le Préfet du Nord fut reçu par Mme Pollet, directrice et le docteur Bulteau, attaché à l'établissement. En gracieux prélude à la visite, une mignone fillette offrit à Mme Fernand Carles, une gerbe de fleurs. On se rendit ensuite dans les divers services, dans le réfectoire, les dortoirs, les salles de jeux, l'infirmerie de ce château de Lilliput, si moderne, clair et gai.

La visite se termina dans la salle de réunion ou les personnalités assistèrent à une charmente manifestation, la fête de l'Arbre de Noël. Les tout petits, nullement intimidés par la présence des personnalités, furent tour à tour les acteurs et les spectateurs d'une féérie enfantine en quatre tableaux que clotura l'apparition d'un majestueux père Noël.

Il y avait dans la salle un imposant Arbre de Noël chargé d'innombrables jouets et notre père Noël, que de généreuses personnes avaient comblé de dons, fit une ample distribution de friandises et d'objets qui firent crier de joie tout le petit monde.

En quittant la Maison des Tout Petits, M. Carles adressa ses félicitations à Mme Pollet, directrice, ainsi qu'à ses collaboratrices et il exprima la réconfortante impression qu'il emportait de l'établissement.

L. B.

De nombreux incidents de grève évoqués en Cour d'Appel

Les tribunaux de première instance d'**Avesnes**, de **Douai**, de **Valenciennes** et de **Lille** eurent à juger de nombreux incidents de grève qui se déroulèrent le 30 novembre ou dans les jours qui précédèrent.

La plupart des condamnés ont fait appel et, c'est pas douzaines que les affaires reviennent devant la chambre des appels correctionnels.

L'audience d'aujourd'hui a été entièrement consacrée à ces procès et un service d'ordre important fonctionna dans l'enceinte habituellement si calme de la 4e chambre

A Auby

Lors des incidents qui éclatèrent à Auby, le manœuvre Hadi Larby, de l'usine des Asturies, se trouva au milieu d'un rassemblement d'un demi-millier de manifestants. Il brandissait une lourde barre de fer, dont il menaça le capitaine de gendarmerie Dubois.

Le tribunal de Douai le condamna en un an et un jour de prison. Me Dubois exprime devant la Cour, les regrets que son client éprouve

Un autre ouvrier des Asturies, Bernard Raymond, sauta une palissade pour aller exercer des violences sur son collègue Deloffre. Condamné à deux mois de prison, il est également défendu par Me Dubois.

Ignace Komor, ouvrier polonais, manifesta une trop vive hostilité à l'égard des travailleurs qui voulaient se rendre à leur besogne.

Le tribunal de Douai le condamna en six mois de prison. Me Delvallée plaide sa cause en appel.

L'avocat général Dejean de la Batie prend la parole sur ces trois affaires et souligne qu'une véritable émeute a été déclenchée à Auby.

« L'usine des Asturies, dit-il, a été attaquée par les émeutiers et la liberté du travail n'a pas été respectée. »

A Blanc-Misseron

Autour de l'usine des « Verreries Belotte » des piquets de grève auraient été organisés avec des éléments étrangers, par François Rémy que, pour entraves à la liberté du travail le tribunal de Valenciennes condamna en quatre mois de prison.

Devant la Cour, le prévenu affirme qu'il a agi, selon sa conscience et il prend l'entière responsabilité de ses actes.

Me Delvallée, son défenseur, déclare que les ouvriers cégétistes ne se sont pas livrés à des violences contre leurs camarades de la C. F. T. C. L'avocat de ce syndicat, Me Doutriaux, affirme le contraire et réclame 1 fr. de dommages-intérêts.

Les faits délictueux sont établis, estime l'avocat général, qui demande la confirmation du jugement.

A Comines

Pour entraves à la liberté du travail à la « Société Cotonnière » de Comines, Léon Villers, secrétaire du Syndicat cégétiste, a été condamné à quatre mois de prison.

Dais l'avocat de cette Société vient lui-même à la barre solliciter l'indulgence des magistrats.

« Afin de faire l'oubli sur ces instants d'égarement, dit-il, il convient de se montrer aujourd'hui indulgent. »

A Lille

Arthur Demester, prévenu de faits de grève aux usines Wallaert, rue de Fontenoy à Lille. Il fut condamné à quatre mois de prison.

Il est défendu par Me Quembre.

A Louvroil

A l'usine de l'Espérance à **Louvroil**, les gendarmes essuyèrent une pluie de pavés. Dix-huit d'entre eux furent blessés. Deux des manifestants, André et Maurice Grenon furent condamnés à quatre mois de prison par le tribunal d'Avesnes.

Mes Delvallée assument leur défense, tandis que l'avocat général Dejean de la Batie requiert la confirmation des jugements.

A Lourches

Un cycliste qui se rendait à son travail aurait été bousculé près du pont de Lourches par le cisailleur Jules Guides, qui fut condamné par les juges valenciennois à quatre mois de prison. Me Copin défend le prévenu.

Toutes ces affaires ont été mises en délibéré

Outrages à Abscon

Les gendarmes d'Abscon appréhendèrent Robert Doisy qui était ivre. Celui-ci ameuta la population pour se faire délivrer. Le tribunal de Valenciennes le condamna en deux mois de prison.

Le prévenu exprime des regrets et la Cour confirme la décision des premiers juges, avec non-imputation de la prison préventive.

« DÉDÉ ET DOUDOU » LES JUMEAUX FACÉTIEUX

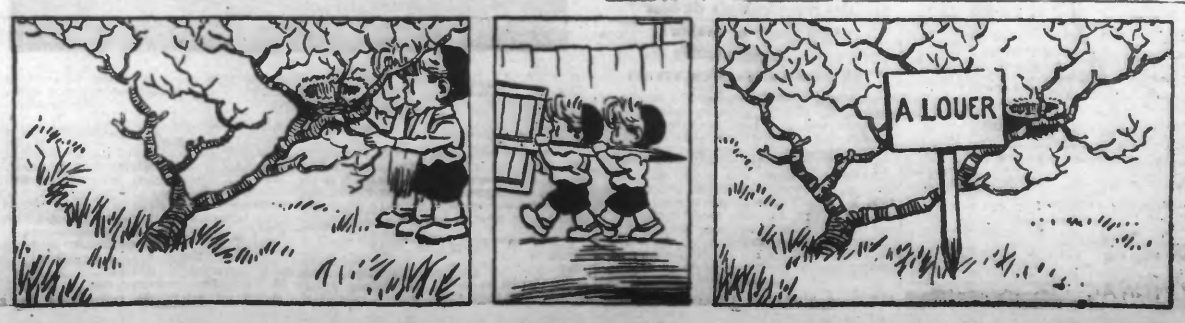

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Vendredi 20 janvier 1939. — Soleil : lever à 7 h. 27 ; coucher à 16 h. 26. — Lune : lever à 7 h. 05 ; coucher à 16 h. 50.

Aujourd'hui : saint Sébastien — Demain : sainte Agnès.

METEOROLOGIE. — *Station de Lille.* — Observations faites à Lille, le 19 janvier à 17 h. 30. — Baromètre : 753 mm. 7 ; hausse depuis le matin à 9 h. : 0 mm. 4. — Thermomètre : fronde 3,8 ; minima 3,7 ; maxima 6,9 — Etat hygrométrique : 89. — Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 8 h. 50 : 7 mm. 5. — Direction du vent : sud-ouest, force assez fort. — Direction des nuages : sud-ouest. — Etat du ciel : couvert. — Temps probable pour aujourd'hui : très frais, quelques ondées.

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — **Région Nord** : D'abord très nuageux, quelques éclaircies, petites ondées dans l'extrême est. — Cette nuit, ciel se couvrant, ensuite par l'ouest avec pluies en fin de matinée et dans l'après-midi. Vent d'ouest puis sud-ouest, faible à modéré, augmentant — Le minimum de température sera en hausse de 2 à 4 degrés sur celui de la veille.

DEUIL. — C'est avec la plus vive émotion que nous apprenons la mort de M. Louis LAGACHE, décédé subitement à **Lambersart**, dans sa 73e année. Le regretté défunt était le père de notre excellent collaborateur Louis Lagache, reporter photographe à notre journal, à qui nous adressons ainsi qu'à sa famille, l'expression la plus vive de nos condoléances attristées.

Le service aura lieu demain samedi, à 10 heures, en l'église Saint-Sépulcre de Canteleu-Lambersart d'où le corps sera conduit au cimetière de Dunkerque.

Assemblée à 9 h 45, à la maison mortuaire, 61, avenue Soubise, à Lambersart.

JEUX D'ESPRIT pour s'amuser en famille...

Les Expatriés

Généralement les Français vivent en France ; tous les Juifs, et bien loin de là, ne sont pas retournés en Palestine. On peut dire, d'autre part, que la plus grande partie des sujets britanniques vivent en Asie, mais les Irlandais ? Dans quel pays trouve-t-on trois fois plus d'Irlandais qu'en Irlande ?

Vous trouverez la réponse plus loin

UNE JEUNE FEMME de Petite-Forêt est morte dans d'étranges circonstances

L'autopsie du cadavre a été ordonnée par le Parquet de Valenciennes

Au 110 de la rue Henri-Durre habite le ménage Blary-Deveaux, le mari Victor Blary est employé aux usines Saba, à Petite-Forêt, la femme née Léonie Deveaux, 30 ans, s'occupe du menage et en outre travaille en journée.

Mercredi matin, vers 7 h., Mme Blary quittait son domicile pour se rendre chez M. Dubois, à Valenciennes. Son travail terminé, elle remonta à bicyclette et pris le chemin du retour.

En route, elle s'arrêta chez ses parents, qui habitent à La Sentinelle, conversa avec sa mère, joua un peu avec ses jeunes sœurs et rentra chez elle à 15 h. environ.

Aussitôt elle prit ses dispositions pour repasser son linge quand soudain elle se sentit prise d'un violent malaise. Elle demanda secours au voisin et elle s'alita.

On prévint de suite le docteur Gabilleau, ainsi que le mari. Ce dernier arriva vers 16 h. 15, il questionna sa femme sur ce qu'elle ressentait, mais il ne reçut aucune réponse.

Vers 17 h. 30, la malade prononça le prénom de son mari, elle se plaignit d'avoir mal à la tête. Quelques instants plus tard, elle rendait le dernier soupir.

Lorsque M. le docteur Gabilleau arriva il ne put que constater le décès. Il refusa le permis d'inhumer étant donne les circonstances étranges du décès.

Dès qu'il eut connaissance des faits M. Dorge, maire de Petite-Forêt, informa la gendarmerie d'Anzin. M. l'adjudant Quévat communiqua les premiers renseignements de son enquête au Parquet de Valenciennes qui ordonna l'autopsie. Celle-ci sera pratiquée ce vendredi matin.

Cette mort foudroyante a produit une profonde émotion dans la commune de Petite-Forêt où le ménage jouissait de l'estime de tous.

UNE GRANDE MANIFESTATION DE L'AMITIÉ FRANCO-BELGE A L'EXPOSITION DU PROGRÈS SOCIAL

TROIS MINISTRES Y ASSISTERONT

Une grande manifestation franco-belge aura lieu à Lille dimanche.

Elle comprendra la cérémonie de la pose de la première pierre du Pavillon Belge qui se déroulera à 11 h., dans l'enceinte de l'Exposition du Progrès Social, puis un déjeuner qui réunira les comité sde la participation belge et de l'Exposition du Progrès Social.

Le ministre des Affaires économiques, des Classes Moyennes et de l'Agriculture, de Belgique, le ministre du Travail sociale de Belgique et M. Charles Pomaret, ministre français du Travail, présideront ces deux solennités aux côtés de MM. Jean Materne, commissaire général du gouvernement belge près l'Exposition du Progrès Social ; Albert Mahieu, président de l'Exposition du Progrès Social, vice-président du Sénat, de leurs collaborateurs, ainsi que de nombreux parlementaires, conseillers généraux et maires du Nord et de l'Est.

UN ACCIDENT MORTEL A LA FOSSE THIERS DE LA COMPAGNIE DES MINES D'ANZIN

A la fosse Thiers, l'ouvrier mineur, Lucien Faure, 42 ans, demeurant rue Molière, cité du Rivage, au hameau de Thiers, était occupé à son travail quand tout à coup, il se produisit un glissement de pierres. Le malheureux eut la tête prise sous les décombres.

Des camarades de travail s'empressèrent de le dégager mais M. Faure avait cessé de vivre. M. le docteur Julien ne put que constater le décès dû à une fracture du crâne

Le corps de la victime a été reconduit à son domicile.

Le Réveil Le Magazine de meilleur mar